

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE AUTO TRUST

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de vente ou de service conclues entre AUTO TRUST et ses Clients.

Toute confirmation de commande suppose l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente : AUTO TRUST recommande à ses Clients de les lire attentivement.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 – COMMANDE / ENGAGEMENT CONTRACTUEL

1.1.1 – Expression de besoins par le Client

Il incombe au Client de définir le plus précisément possible ses besoins, ses objectifs et ses attentes.

1.1.2 – Etablissement d'un devis par AUTO TRUST

Le devis établi par AUTO TRUST indique d'une part, le contenu détaillé de la prestation auquel AUTO TRUST s'engage pour répondre aux besoins du Client et d'autre part, le prix, le lieu et la date auxquels AUTO TRUST s'engage à réaliser la prestation. Sa validité est d'un mois.

1.1.3 – Confirmation de la commande

Une commande est confirmée et engage contractuellement AUTO TRUST et le Client dès la validation écrite du devis par le Client (par signature du devis).

1.1.4 – Modification d'une commande confirmée

AUTO TRUST fait, en toute circonstance, ses meilleurs efforts pour satisfaire aux demandes de son Client. Toute modification d'une commande confirmée fait l'objet d'un accord spécifique écrit avec, le cas échéant, ajustement du prix.

1.1.5 – Annulation d'une commande

Toute rupture de contrat entraîne une facturation de 129€ dont la prestation de recherche client.

1.2 – PRIX ET PAYEMENT DU PRIX

1.2.1 – Prix

Le prix figure sur le devis établi par AUTO TRUST. Il constitue un élément essentiel du contrat.

Il est exprimé en HT. En confirmant sa commande, le Client s'engage à payer le prix dans son intégralité.

1.2.2 – Facture

A l'issue de chaque prestation, AUTO TRUST adresse au Client une facture sur laquelle figure le prix à payer ainsi que la date d'échéance de règlement. Le paiement doit être réalisé dès la réception du véhicule.

1.2.3 – Paiement du prix

Sauf accord expresse de AUTO TRUST, les factures sont payables comptant, en euros, au siège social de AUTO TRUST : 11 Rue de Fretteville, 80220 Maisnières

1.3 – RÉALISATION DES PRESTATIONS, RÉCEPTION ET RECLAMATION

1.3.1 – Réalisation des prestations par AUTO TRUST

AUTO TRUST réalise les prestations conformément à la commande sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, sans que la liste soit limitative, les intempéries, perturbations des moyens de transport ou voies de communication, grèves, pénurie de main d'œuvre ou de matériels, défaillance de ses fournisseurs.

1.3.2 – Réception & Réclamation

Le Client dispose d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réalisation des prestations pour émettre, par écrit et sur justificatif, des réserves ou réclamations. Passé ce délai, la prestation est réputée conforme à la commande, en quantité et qualité, et son prix est dû. AUTO TRUST est tenue de rectifier les non-conformités dans les meilleurs délais. Aucun dommage & intérêt ne pourra lui être réclamé à quelque titre que ce soit.

1.4 – TRANSFERT DE GARDE

A compter de la réception de la prestation de vente ou de service, le Client est seul responsable de la garde des éléments et composants vendus ou mis à sa disposition par AUTO TRUST.

1.5 – TRANSPORT D'UN VÉHICULE CLIENT

Le transfert d'un véhicule client par la route ou sur plateau est sous la responsabilité et à la charge du client, par souscription obligatoire d'une assurance le jour de l'enlèvement et de la prise en main du véhicule par AUTO TRUST. En cas d'accident ou de panne, c'est votre assurance qui devra prendre en charge les frais et le dépannage éventuel.

1.6 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente, comme les prestations de vente et de service auxquelles elles sont assujetties, sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Amiens.

1.7 – DÉPÔT VENTE CLIENT

Le véhicule est sous l'entière responsabilité du propriétaire. AUTO TRUST se dégage de toutes responsabilités causées sur le véhicule pendant le dépôt vente sur site. Le véhicule doit être assuré pendant toute la durée du dépôt vente. Après la vente, AUTO TRUST aura aucune responsabilité sur les vices cachés ou toute panne survenu après la transaction.